

# le triporteur



## édito



Éric Masoyé

Président du SICTOM du Val de Saône

Le SICTOM du Val de Saône s'agrandit pour une mutualisation plus forte. En effet, le SICTOM de GRAY (3 communautés de communes regroupant 73 communes et 27 085 habitants) vient nous rejoindre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les objectifs sont d'avoir une échelle de territoire pertinente face à cet enjeu de la collecte et du traitement de nos déchets. Cette fusion va nous permettre d'harmoniser les modalités de collecte et de redevance incitative, de communication et une tarification unique, et ce, dans l'intérêt de nos adhérents et des usagers.

Avec ce nouveau territoire nous allons pouvoir aussi prendre le tournant de la collecte des bio-déchets ménagers et assimilés, avec à terme un exutoire agricole, afin de réduire le tonnage de nos déchets à l'incinération. C'est un défi sans cesse à renouveler qui est également rendu possible grâce aux gestes citoyens du tri. C'est ensemble que nous pourrions aller vers le « Zéro déchet » si nécessaire à l'avenir de notre planète.

Même si le geste paraît simple, comme celui de bien trier et ne pas jeter dans la poubelle jaune des déchets imbriqués, il a des conséquences importantes tant sur le plan écologique que sur le plan économique. Vous tous, habitants du SICTOM du Val de Saône, vous avez fait de ce territoire un des meilleurs dans le tri en France. Je vous propose donc de poursuivre, voire amplifier ce geste écocitoyen. Pour vous y aider, cette année, nous avons mis en ligne un espace personnalisé dédié à votre foyer. Avec les identifiants et mots de passe reçus avec le dernier envoi de votre facture, vous pouvez mesurer le volume des déchets que votre foyer produit et consulter en ligne vos factures. À l'approche de la nouvelle année 2019, faisons le vœu de diminuer de 10% les ordures ménagères, grâce à un meilleur tri et en nous investissant dans ce nouveau projet de collecte en Point Apport Volontaire (PAV) de nos biodéchets et assimilés sur l'ensemble de notre territoire!!!

Avec le nouveau calendrier et l'accueil assuré par les agents du SICTOM du Val de Saône, nous mettons tout en œuvre pour cette réussite.

En cette fin d'année 2018, permettez-moi, au nom des membres du bureau et de l'ensemble des services, de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin année et n'oublions pas.

Nos déchets ont des ressources, TRIER MIEUX, C'EST TRIER PLUS !

## sommaire

Édito .....	p. 1
Appel à candidature .....	p. 2
STOP PUB .....	p. 2
Réévaluation des fréquences de collecte ..	p. 3
Web usagers .....	p. 4
Le camion de collecte ne va pas dans toutes les rues. Ah bon ! Pourquoi? .....	p. 5
La page du SYTEVOM .....	p. 6
Le coin des enfants .....	p. 7
La recette anti-gaspi .....	p. 8
Les déchets acceptés dans le bac de tri ...	p. 8

# Appel à candidature

Le SICTOM du Val de Saône souhaiterait suivre une famille qui s'inscrit dans une démarche « zéro déchet ». Le but est de transmettre vos principes, vos trucs et astuces, vos recettes, etc., grâce à un reportage photo, et un journal de bord.

Si vous pensez être « LA » famille, rendez-vous sur notre site internet : [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com) cliquez sur la bannière dédiée (voir ci-dessous) ou sur l'onglet « Accueil > Appel à candidature » puis remplissez le formulaire.



## STOP PUB

Le programme « STOP PUB » a été mis en place en 2010 à l'initiative du Ministère de l'Écologie face aux 850 000 tonnes annuelles d'imprimés non adressés dont plus de 80 % étaient constituées par les imprimés publicitaires.

L'action s'est matérialisée par la création d'un autocollant mis gratuitement à disposition des particuliers qui souhaitent manifester leur refus de recevoir les publicités non adressées. En apposant cet autocollant sur leur boîte aux lettres, les citoyens peuvent ainsi limiter la production de déchets issus de ces imprimés. Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information des collectivités territoriales.

Selon une étude de l'ADEME réalisée en 2016, l'autocollant « STOP PUB » figurerait sur 25 à 30 % des boîtes aux lettres.

Si vous souhaitez vous aussi lutter contre les imprimés non sollicités, n'hésitez pas à **venir chercher votre STOP PUB à l'accueil du SICTOM** du Val de Saône ou à **en demander un depuis notre site internet : [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)**, aller dans l'onglet « Vos démarches en ligne > demande de Stop Pub », puis remplir le formulaire.



**UN STOP PUB PERMET LA DIMINUTION DE 40 KG DE DÉCHETS PAR FOYER PAR AN !**

# Réévaluation des fréquences de collecte

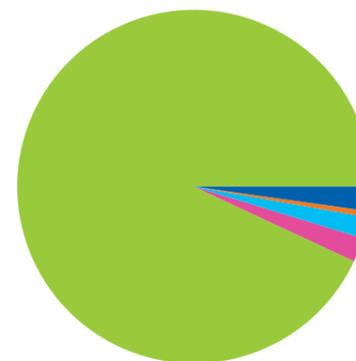
Depuis 2016, un décret vise à assouplir la fréquence de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte, dès lors que la collectivité met en place un dispositif de collecte des biodéchets séparé, comme le SICTOM avec sa campagne de compostage depuis 2009 et l'expérimentation de la collecte des biodéchets en points d'apports volontaires. Depuis 2011, le syndicat collecte les ordures ménagères tous les 15 jours, sauf les communes de moins de 2 000 habitants et durant la période estivale.

À l'occasion du renouvellement de son marché de collecte, le syndicat a étudié le rythme de collecte des ordures ménagères. Sur les 4 communes ayant maintenu la collecte hebdomadaire, en 2018, seulement 6,49 % des usagers utilisaient le service de collecte toutes les semaines en effectuant plus de 19 levées sur les 9 premiers mois de l'année. Ce chiffre est en net diminution par rapport aux années précédentes, puisqu'en 2017, 7,20 % des usagers ont effectué plus de 26 levées sur l'année pour 7,24 % en 2016.

Parmi les usagers utilisant le service, 4,27 % sont des professionnels, des gros collectifs ou des services municipaux qui auront la possibilité de conserver ce service grâce à une convention proposée par le SICTOM. La dotation en bacs supplémentaires pourra également être une alternative donnée.

Moins de 2 % des utilisateurs sont des usagers particuliers, soit moins de 100 foyers. Ces usagers se verront proposer gratuitement l'échange de leur bac actuel contre un volume plus important.

RÉPARTITION DES UTILISATEURS DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES PAR CATÉGORIE (MOYENNE DES 3 DERNIÈRES ANNÉES)



**93 % D'USAGERS N'UTILISENT PAS LE SERVICE**

**2,26 % DE PARTICULIERS**

**0,52 % DE SERVICES MUNICIPAUX**

**2,10 % DE COLLECTIFS**

**2,10 % DE PROFESSIONNELS**



Le SICTOM a également étudié la pertinence de la collecte hebdomadaire estivale. On a constaté que les levées sont réparties de manières assez égales sur chaque mois des 3 dernières années.

La légère hausse constatée en juillet et août s'explique davantage par la présence des résidences secondaires sur le territoire pendant cette période plutôt que par la hausse de la présentation des bacs ordures ménagères des usagers.



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SICTOM a donc choisi de réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères à une fois tous les quinze jours, même pour les communes de plus de 2 000 habitants, et de cesser la collecte hebdomadaire estivale.

La renégociation du marché de collecte a permis de gommer l'augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères, la baisse des recettes des ventes des matériaux et la hausse du coût du carburant.

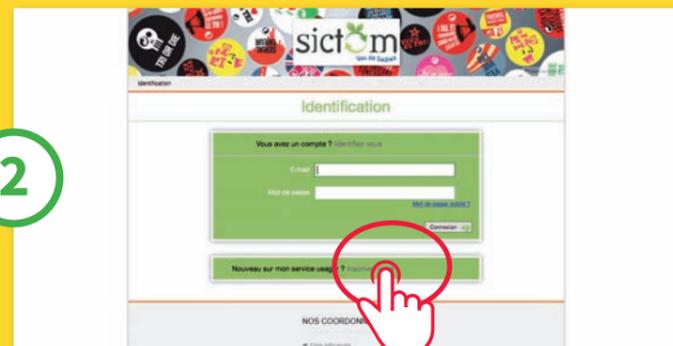
# Web usagers

Depuis juillet 2018, le SICTOM a mis en place le « web usagers ». Cet espace personnel vous permettra de consulter à tout moment l'évolution de votre utilisation du service de collecte des déchets : nombre de levées de votre bac à ordures ménagères, historique de vos factures, etc. Ainsi vous pourrez évaluer de façon précise le montant de votre future facture.

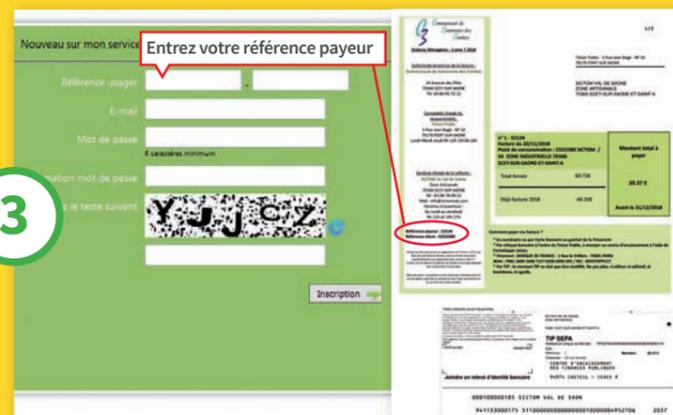
Pour créer votre compte sur le « web usagers », il faut procéder comme suit :



- Connectez-vous à la page d'accueil de notre site : [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)
  - Cliquez sur « mon espace usager »
- OU
- Connectez-vous directement sur : [www.sictomvds.webusager.fr/sictomvds/](http://www.sictomvds.webusager.fr/sictomvds/)



- La page d'identification s'ouvre [www.sictomvds.webusager.fr/sictomvds/](http://www.sictomvds.webusager.fr/sictomvds/)
- Si vous avez déjà un compte, entrez votre e-mail et votre mot de passe
- Si c'est votre première connexion, vous devez créer votre compte en cliquant sur « Inscrivez-vous »



- Un formulaire se déroule afin de créer votre compte
- Entrez vos références payeur et client, vous trouverez ces informations sur votre nouvelle facture
- Saisissez votre e-mail, puis votre mot de passe
- Saisissez le « captcha »
- Enfin, cliquez sur « Inscription »



Pour finaliser votre inscription, un lien vous est envoyé par mail. Ouvrez votre mail, cliquez sur le lien et le tour est joué !

# Le camion de collecte ne va pas dans toutes les rues. Ah bon ! Pourquoi ?

Depuis 2011, le SICTOM s'est inscrit dans une démarche de diminution des points de collecte difficiles. À ce titre, il est possible que le syndicat modifie les circuits de collecte pour garantir la sécurité du personnel de collecte.

## QU'EST-CE QU'UN POINT NOIR ?

Ce sont toutes les situations dangereuses dont les conséquences en cas d'accident peuvent mettre en péril l'intégrité physique du personnel de collecte ou de tout autre tiers évoluant à proximité de la zone de travail du collecteur. Les marches arrière et la collecte en bilatéral sont identifiées comme situations dangereuses mais aussi la collecte à proximité des écoles, les voies étroites, les stationnements gênants ou encore une voie en forte pente.

## POURQUOI LA COLLECTIVITÉ A ENGAGÉ DEPUIS 2011 UNE DÉMARCHE DE RÉDUCTION DES POINTS NOIRS ?

La première raison c'est de garantir la sécurité des agents. Le secteur de la collecte des déchets a un nombre d'accidents de travail 2 fois plus important que les autres secteurs, dont leurs conséquences peuvent parfois être dramatiques. Chaque année c'est au minimum un agent de collecte qui décède pendant l'exercice de ses fonctions. Parfois un aménagement simple permet de diminuer le nombre d'accidents de travail.

La seconde raison, c'est l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte. Les lumbagos, les entorses et autres troubles musculosquelettiques (TMS) sont des pathologies récurrentes chez les agents. Leur espérance de vie est d'ailleurs plus courte que la moyenne. Arrivés

l'âge de 60 ans, les anciens ripeurs en régie (qui travaillent pour une collectivité territoriale) ont une espérance de vie de 16 ans, contre 17 pour celle des ouvriers non qualifiés en France et 19,4 ans pour l'ensemble de la population masculine. Refuser de collecter les déchets qui ne sont pas dans des bacs normés c'est aussi préserver la santé des agents.

La dernière raison c'est également parce que la législation nous l'impose. Depuis 2008, en complément des textes en vigueur, la CNAMTS a publié un ensemble de recommandations à destination des collectivités territoriales : la R437. La jurisprudence montre plusieurs exemples de condamnations d'élus locaux en cas de non respect des recommandations de la R437.

## COMMENT SUPPRIMER UN POINT NOIR ?

Plusieurs aménagements peuvent être mis en place tel que les points de regroupement en bout d'impasse, la modification du calendrier et/ou de l'horaire de collecte ou encore la collecte avec un véhicule léger. Dans tous les cas, il s'agit de trouver le meilleur compromis entre usager du service public et Elus locaux pour garantir la sécurité des personnes et des biens de chacun.



## EXTRAITS DE PRESSE

### 2018 • SAINT-BRIEUC : UN ÉBOUEUR MEURT ÉCRASÉ PAR SON CAMION-POUBELLE

Un drame s'est déroulé ce jeudi matin un peu avant 8h sur la commune de Plérin près de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Alors qu'il effectuait sa tournée de ramassage des ordures, un éboueur âgé de 52 ans est mort écrasé par le camion-poubelle qu'il conduisait, rapporte Ouest-France.

### 2017 • ÉBOUEUR MEURT ÉCRASÉ SOUS LES ROUES D'UN CAMION POUBELLE À ORLÉANS

Le chauffeur a fait une marche arrière et le rippeur s'est retrouvé sous les roues du camion. Il a été tué sur le coup. Un éboueur de 45 ans est mort vendredi matin écrasé sous les roues d'un camion poubelle lors d'une tournée dans le centre d'Orléans.

L'accident s'est produit vers 7 heures dans une rue du centre-ville. La victime travaillait depuis plusieurs années pour Orléans Métropole.

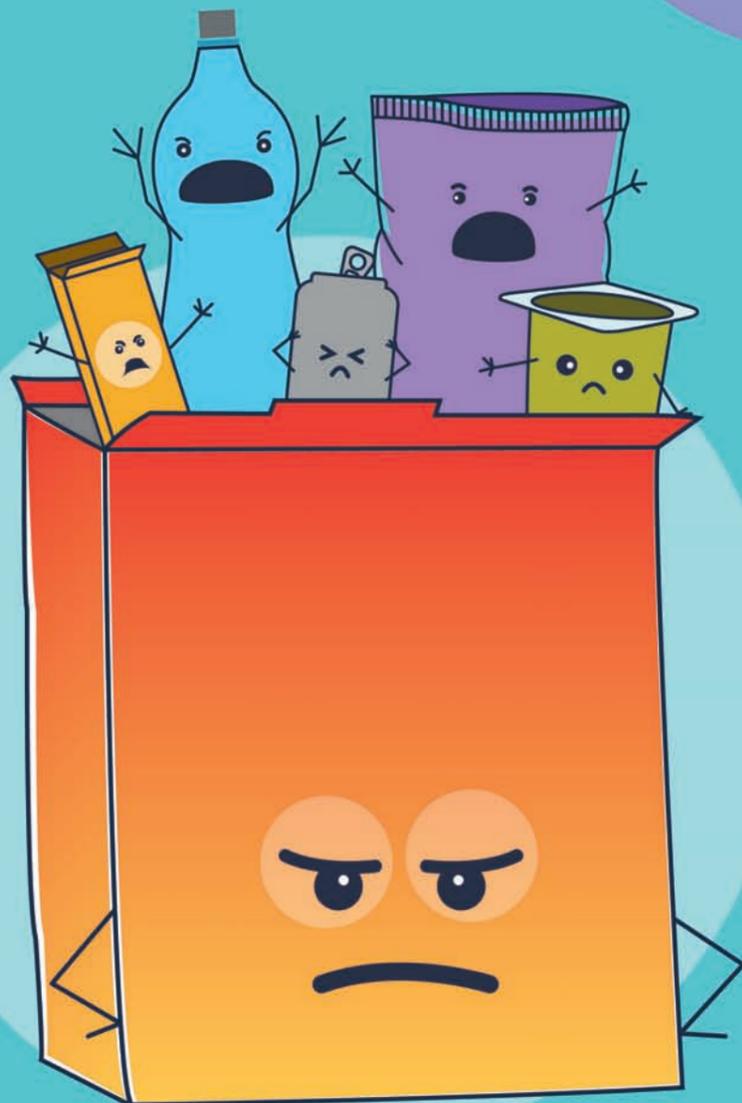
« Le chauffeur a visiblement fait une marche arrière et le rippeur (agent de collecte des déchets, ndlr) s'est retrouvé sous les roues. Il a été tué sur le coup. C'est un accident totalement incompréhensible. C'était un équipage expérimenté, on ne parle pas d'intérimaires. Le chauffeur et le deuxième rippeur sont très choqués, ils ont été emmenés à l'hôpital. » Thierry Cousin, vice-président d'Orléans Métropole en charge de la gestion des déchets.

### 2016 • BOISSY : DEUX ANS DE PRISON AVEC SURSIS POUR AVOIR TUÉ UN ÉBOUEUR SUR LA ROUTE

Un homme de 30 ans a été condamné à deux ans de prison avec sursis mardi pour homicide involontaire. Il était poursuivi pour avoir écrasé et tué un éboueur le 11 juillet à Boissy. Il a également interdiction de conduire un véhicule pendant un an et devra notamment verser 12 000 € à la veuve de la victime.

# idée recue N°1

*J'emboîte mes déchets les uns dans les autres !*



## FAUX

Lorsque les emballages sont imbriqués les uns dans les autres, la séparation au centre de tri est impossible. Dans ce cas les emballages ne sont donc pas valorisés.

## QUE FAIRE ?

Il vous suffit de déposer vos emballages en vrac dans votre bac de tri.

*Je trie, j'ai tout compris !*

## Le coin des enfants

### MINI QUIZ

ATTENTION, PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES POUR CHAQUE QUESTION !

1 • Dans mon bac de tri, je peux déposer :

- A • des bouteilles d'eau en plastique
- B • des flacons de shampoing
- C • des sachets en plastique
- D • des pots de yaourts

2 • Avec des canettes recyclées, on peut fabriquer :

- A • une trottinette
- B • un cerf-volant
- C • un barbecue
- D • un livre

3 • Dans mon bac de tri, je ne peux pas déposer :

- A • des vieux journaux et magazines
- B • des emballages cartonnés
- C • du papier toilette
- D • du papier absorbant

4 • Pour réduire la quantité de déchets papiers-cartons, je peux :

- A • planter des arbres
- B • utiliser du papier recyclé
- C • mettre un autocollant « STOP PUB » sur ma boîte aux lettres

5 • Le verre est recyclable à :

- A • l'infini
- B • 75 %
- C • 50 %

Réponses : 1. A, B, C et D • 2. A et C • 3. C et D • 4. C • 5. A

### LABYRINTHE DES DÉCHETS

RELIE LES DÉCHETS MIS DANS LE BAC DE TRI AVEC LES OBJETS FABRIQUÉS GRÂCE AU RECYCLAGE.

BOUTEILLE DE YAOURT À BOIRE	CANETTE MÉTAL	BOUTEILLE DE SIROP	PAPIERS	BRIQUE DE LAIT	BOUTEILLE DE JUS D'ORANGE
VÉLO	MACHINE À LAVER	BOUTEILLE DE JUS D'ORANGE	LIVRE	JOUET PLASTIQUE	PAPIER TOILETTES

Réponses : 1. E • 2. A • 3. B • 4. D • 5. F • 6. C

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Tous les emballages dans le même bac !  
[www.sytevom.org](http://www.sytevom.org)

CITEO  
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

SYTEVOM  
[www.sytevom.org](http://www.sytevom.org)  
f Sytevom

# la recette anti-gaspi

## Croquettes aux restes de viande hachée et de purée

Temps de préparation : 15 min  
Temps de cuisson : 5 min

### Ingrédients

Restes de viande ou farce • restes de purée • gruyere râpé • farine • œuf • chapelure

Mélanger à part égale la purée et la viande pour obtenir une pâte homogène. Ajouter une poignée de fromage râpé et bien mélanger.

Ensuite, former des boudins. Les rouler dans la farine, puis dans un œuf battu et enfin dans la chapelure. Faire cuire dans une poêle dans de l'huile très chaude. Retourner pour faire dorer de tous les côtés.

Déguster ces croquettes bien chaudes, accompagnées d'une salade verte.

### Astuce

Vous pouvez préparer ces croquettes à l'avance et les faire réchauffer au four 200° pendant 5 min.



## DÉCHETS ACCEPTÉS dans le BAC de TRI

PAS D'OBJETS que des EMBALLAGES  
BIEN VIDÉS mais pas lavés  
PAS IMBRIQUÉS & EN VRAC pas en sac



EMBALLAGES EN CARTON & PAPIERS



EMBALLAGES  
MÉTALLIQUES



EMBALLAGES EN PLASTIQUE  
(bouteilles, flacons, sachets, barquettes, boîtes, films...)

**MERCI DE MAINTENIR VOTRE BAC DE TRI EN BON ÉTAT  
DE FONCTIONNEMENT ET DE PROPRETÉ.**



### Pour contacter le SICTOM

- > Zone artisanale • 70360 SCEY-SUR-SAÔNE  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi,  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- > Route des Ballastières • 70320 CORBENAY  
Horaires d'ouverture : le lundi,  
de 9 h 30 à 14 h 30.

### Pour tout renseignement :

tél. 03 84 78 09 52  
e-mail [info@sictomvds.com](mailto:info@sictomvds.com)  
site [www.sictomvds.com](http://www.sictomvds.com)

